

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission chargée d'étudier le

Préavis 2016-2021 / N° 26

Demande de crédit de construction pour la mise en séparatif et le remplacement des services dans le secteur de la rue du Temple

La Commission composée de :

Mesdames	Joëlle Gentile Lucia Suvà (excusée)
Messieurs	Patrick Bréchon, rapporteur Claudio Capriati Raphaël Chappuis Ameur Jalleb Philippe Rosset, président

s'est réunie le 21 mars 2018 en présence de MM. Cédric Echenard, Municipal, et Serge Gambarasi, chef du Service technique, que nous remercions pour toutes leurs explications.

Le projet

Les travaux décrits dans ce préavis consistent au remplacement des collecteurs et des services sous la rue du Temple, entre la Grand-Rue et l'amont du carrefour avec la promenade des Grandes-Buttes, ainsi que la mise en séparatif et la pose des services entre la rue du Temple et la ruelle des Ministres. Ce préavis ne comprend pas le réaménagement de la rue du Temple. Ce dernier est en cours d'examen auprès des Services cantonaux. Les travaux correspondant feront l'objet d'un prochain préavis.

Tronçon 1 : rue du Temple (150 m) :

La conduite d'eaux claires (EC) passera d'un diamètre de 500 à 600 mm à 1'000 à 1'200 mm. La conduite d'eaux usées (EU) passera, elle, d'un diamètre de 250 mm à 400 à 600 mm. Ces nouveaux diamètres sont rendus nécessaires pour répondre aux nouvelles normes en vigueur. Par ailleurs, le collecteur EU en béton existant n'est plus étanche.

Tronçon 2 : rue du Temple - ruelle des Ministres (100 m) :

Le système d'évacuation des eaux, actuellement en « unitaire », consiste en un tuyau d'un diamètre de 250 mm. La nouvelle conduite aura un diamètre de 500 à 630 mm, la conduite d'eaux usées aura, elle, un diamètre de 315 mm.

Les travaux vont durer 6 mois, soit du 1er mai au 31 octobre 2018. Un sens de circulation sera conservé à la rue du Temple pendant la phase de chantier et le parking du Marché sera accessible. Celui-ci sera toutefois partiellement occupé pendant les trois mois du chantier du tronçon 2 rue du Temple - ruelle des Ministres.

	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Tronçon 1								
Tronçon 2								
Implenia								

Les conduites de gaz et l'éclairage public seront refaits à neuf. Le SIDERE procèdera au remplacement des différentes conduites à ses frais. La Romande Energie, Cablecom et Swisscom effectueront à leurs frais de minimes travaux d'adaptation.

Questions de la Commission – Réponses de la Municipalité

- Q. Raisons du choix de mandater deux bureaux d'études ?
- R. *Les adjudications se sont faites en deux étapes bien distinctes dans le temps. C'est en 2007 que Schopfer & Niggli est adjudicataire des études pour la mise en séparatif et l'aménagement « rue du Temple et rte des Quatre-Communes » (jusqu'au carrefour avec Général-Guisan) englobant la place de rebroussement du Martinet. En 2015 des études de variantes pour la mise en séparatif de la rue des Jardins sont demandées au bureau Ribl.*
- Q. Type de procédures d'appel d'offres pour marchés publics : sur appel ? autres ?
- R. *Tous les travaux de génie-civil ont fait l'objet d'un appel d'offre public (toutes les entreprises pouvaient s'inscrire). Pour les travaux d'appareillages c'est la procédure sur invitation qui a été appliquée.*
- Q. Type de revêtement prévu sur le chemin piéton (cyclistes) qui traversera le parc Veyrassat ?
- R. *Rien n'est décidé à ce jour, mais selon toute vraisemblance le revêtement sera du même type que celui de la place des Tilleuls ou des chemins du parc Aux Eaux.*
- Q. Possibilité d'utiliser ce chemin pendant la durée du chantier Implenla ?
- R. *Nous sommes actuellement en discussion avec Implenla pour définir le périmètre de leur installation de chantier et ce point fait partie des éléments dont on tient compte.*
- Q. Installations de chantier ?
- R. *Nous étudions plusieurs pistes pour localiser ces installations. Une serait de les mettre à côté de l'abattoir une fois la route des Quatre-Communes ré-ouverte.*
- Q. Assurance RC (Fr. 21'720.— au devis, soit 10% du coût des travaux) suffisante ?
- R. *A titre de comparaison, la prime de l'assurance RC contractée pour les travaux de la Grand-Rue était inférieure à 10% du coût des travaux.*
- Q. Qualité du sous-sol et conséquences sur les travaux ?
- R. *Pour le tronçon 1, les fouilles ne nécessitent pas de précautions particulières. Par contre, pour les fouilles sur le parking du tronçon 2, il a été devisé la mise en place d'un système de pompage de l'eau en continu à cause de la présence d'eau sous la forme de puits artésiens.*
- Q. Situation de la mise en séparatif de la Commune ?
- R. *Voir plan annexé*

Vues de la Commission

La Commission regrette que ces deux chantiers simultanés n'aient pu déboucher sur une seule mise en soumission, cela aurait certainement permis d'obtenir de meilleures conditions prix.

La Commission suggère à la Municipalité de s'approcher d'Implenla pour voir dans quelle mesure la Commune pourrait disposer de la cour entre les bâtiments Hammel pour y aménager les installations de chantier (2 entreprises = 2 installations de chantier).

La Commission suggère à la Municipalité de prendre des mesures pour atténuer le bruit du pompage en continu de l'eau.

Après examen des tableaux comparatifs des offres pour les travaux de génie civil (basé sur 5 à 6 critères), la Commission prend acte des choix d'entreprises les moins-disantes suivantes :

Tronçon 1 : Perrin SA à Nyon (sur 3 offres rentrées)

Tronçon 2 : FFA SA à Chavannes-Renens (sur 5 offres rentrées)

Conclusions

En conclusion, la Commission vous invite, à l'unanimité des personnes présentes, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

vu le préavis 2016-2021 / N° 26 de la Municipalité du 22 janvier 2018,

entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte les travaux de pose et de remplacement des différents services sur la rue du Temple et sur le tronçon entre la rue du Temple et la ruelle des Ministres.
2. Autorise la Municipalité à entreprendre la construction de ces aménagements selon les projets mis à l'enquête publique.
3. Octroie la Municipalité un crédit de Fr. 3'035'500.— TTC pour le financement des travaux.
4. Autorise la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 30 ans et à l'imputer sur les comptes suivants, conformément à leur affectation :
 - a. Fr. 2'448'600.— TTC à imputer sur le compte 4600.5040.22 « Remplacement des collecteurs pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la ruelle des Ministres »
 - b. Fr. 225'700.— TTC à imputer sur le compte 4310.5010.22 « Remplacement et mise en conformité de l'éclairage public, pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la ruelle des Ministres »
 - c. Fr. 361'200.— TTC soit le solde à imputer au compte 8300.5040.22 « Remplacement de la conduite de gaz pour la mise en séparatif et le remplacement des services sur la rue du Temple et la ruelle des Ministres »
5. Autorise la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 3'035'500.— TTC auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Rolle, le 12 avril 2018

Au nom de la Commission

Le président

Philippe Rosset

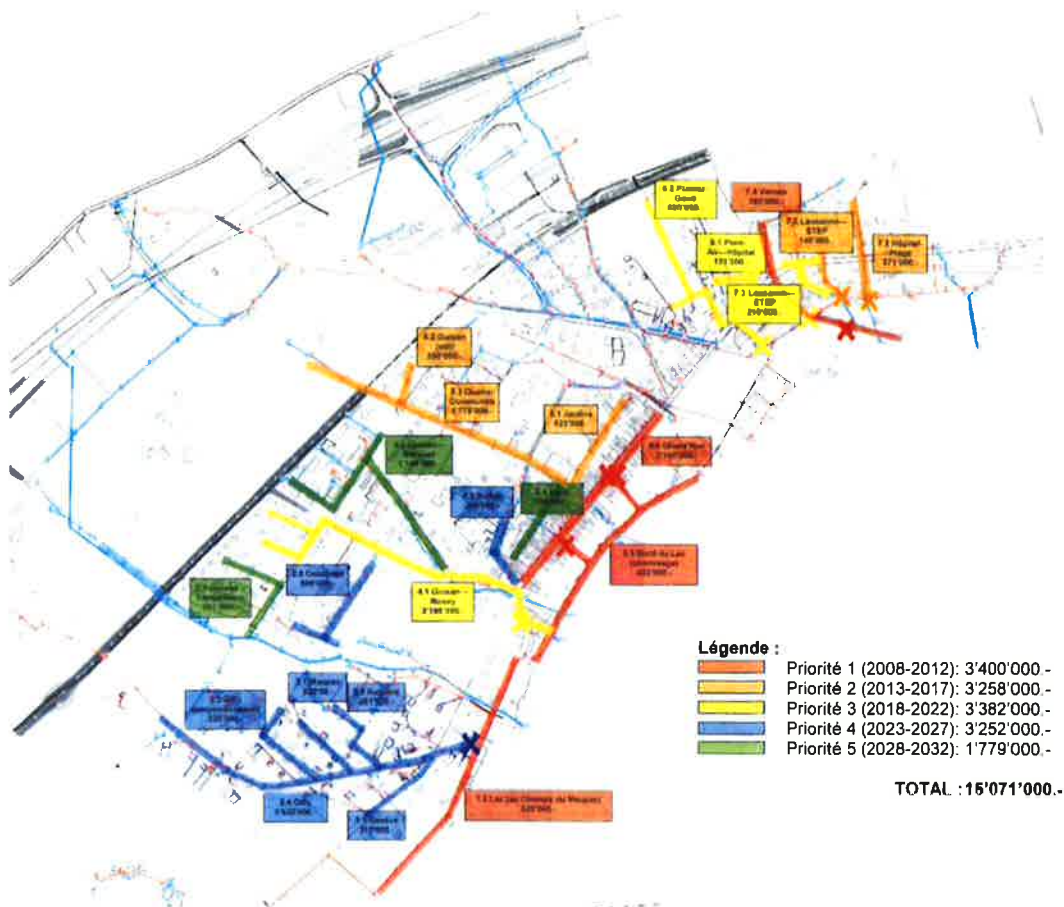


Annexe : mentionnée

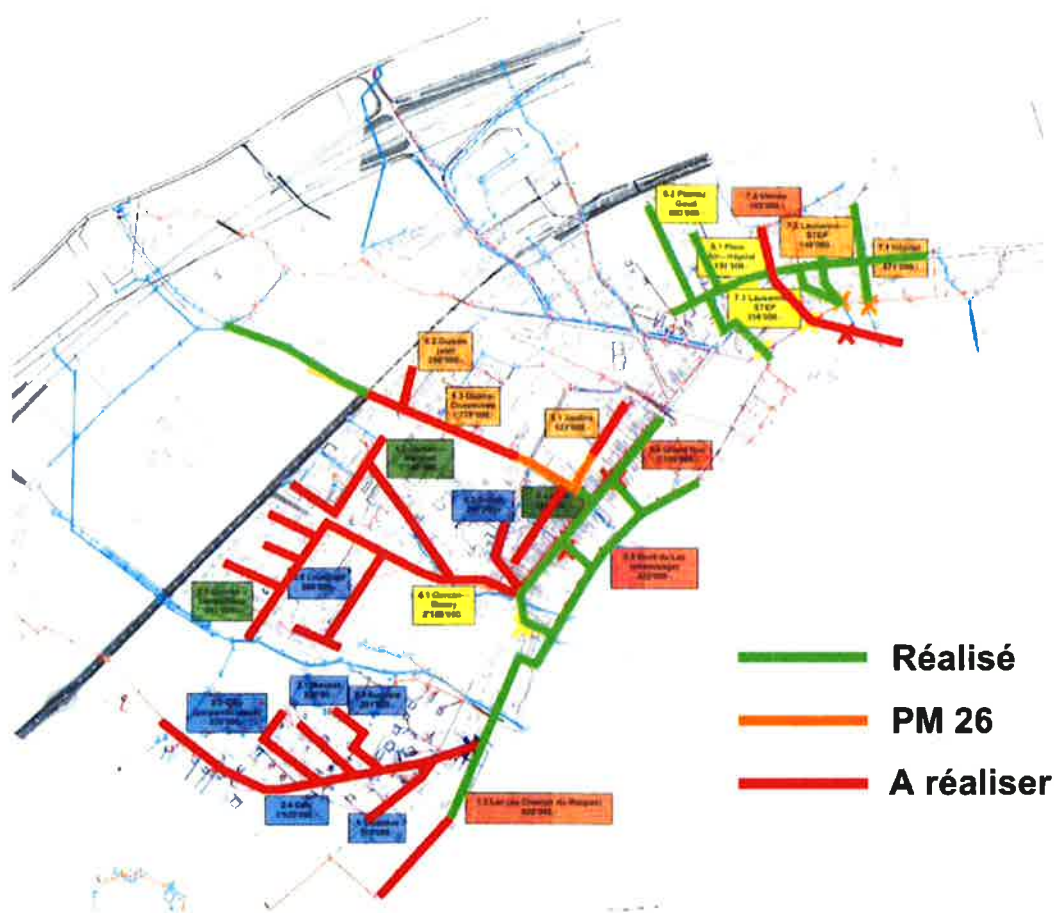
Le rapporteur



Patrick Bréchon



ETAPES DE REALISATION – Juillet 2008



SITUATION – Avril 2018